

Avant goût de démantèlement

Pressés par des comptes désastreux, les gouvernements cantonaux ont sorti la hache. Alors que les précédents plans d'assainissements des finances ont été essentiellement mis en œuvre aux dépens de la fonction publique et du fonctionnement interne de l'administration (pressions sur les salaires, postes laissés vacants, moratoire sur l'embauche), les nouvelles coupes touchent directement les usagers du service public. Le canton de Zurich ferme notamment le prestigieux hôpital psychiatrique de Meilen, supprime 1200 emplois, dont 750 dans le corps enseignant, et met fin à la gratuité de l'orientation professionnelle non scolaire. Les conséquences dépassent souvent ce que l'on pouvait imaginer: les élèves d'un gymnase se retrouvent par exemple sans enseignants pour un semestre complet.

Le canton de Vaud n'est pas en reste. Outre la fermeture de l'école de fromagerie de Moudon, il renonce à la construction d'un nouvel hôpital de l'enfance près du CHUV et à l'agrandissement pourtant nécessaire de l'école d'ingénieurs d'Yverdon. Dans d'autres cantons, la pression n'est pas moins forte: les gouvernements les moins zélés se font forcer la main. A Berne, c'est le Grand Conseil qui a obligé le Conseil exécutif à procéder en 2002 à un «examen stratégique des prestations publiques», gigantesque plan d'assainissement des finances visant à supprimer certaines tâches de l'Etat, dont l'abandon de plusieurs lignes de transports publics. A Genève,

c'est aussi le parlement qui a refusé le budget du Conseil d'Etat qui ne comportait pas assez d'économies.

La pression sur les dépenses publiques montre que le temps des économies sans effet majeur sur les services à la population est révolu. A défaut de recettes nouvelles, ce sera en supprimant des prestations que les comptes seront désormais équilibrés.

Cette situation déjà préoccupante s'aggravera évidemment si le paquet fiscal est accepté. Prises à la gorge, les collectivités publiques devront manier le couperet avec d'autant plus d'ardeur. Les partisans des baisses d'impôts, très habiles pour faire croire à la compensation des pertes fiscales par des économies de bouts de chandelles, sont incapables de proposer les choix qui s'imposeront ou taisent leurs propositions, de peur d'influencer le résultat de la votation. Ainsi, le «comité contre la voracité du fisc» dénonce chaque jour, avec ses annonces dans *24 heures*, un «gaspillage» de quelques centaines de milliers de francs au plus, feignant d'oublier que les pertes fiscales se chiffreront en centaines de millions. Les récentes mesures d'austérité cantonales ne constitueraient donc qu'un avant-goût du démantèlement du service public en cas d'approbation du paquet fiscal.

Les électrices et électeurs sont donc placés face à un choix crucial. Celui, agréable, de baisser les impôts sera forcément suivi de la décision beaucoup plus douloureuse des prestations publiques à supprimer. JCS

Dans ce numéro

Le Conseil des Etats n'a pas pour vocation la défense des intérêts des cantons.
Lire en page 2 et 3

Il a fallu près d'un demi-siècle à la Suisse pour adhérer au FMI et à la Banque mondiale.
Lire en page 4

Les parcs nationaux font les frais des restrictions budgétaires.
Lire en page 5

Forum: le NOMES relance le débat sur l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne.
Lire en page 6

Les cantons jouent tout nus

La Chambre haute ne défend pas les intérêts des cantons. Elle se borne à représenter mathématiquement le nombre d'Etats fédérés. La confrontation au sujet du paquet fiscal en fait la démonstration.

Les votations du 16 mai le montrent, les relations entre les cantons et la Confédération sont en crise. Pour la première fois, les cantons s'opposent ouvertement à une loi fédérale par l'instrument du référendum. Sur un autre front, les cantons font entendre une voix dissonante en plaidant pour une adhésion rapide de la Suisse à l'UE. Les institutions suisses permettent-

elles aux cantons de défendre efficacement leurs intérêts? Il est permis d'en douter.

D'abord, il faut tordre encore une fois le cou à une fausse idée (cf. *DP*n° 1572) : le Conseil des Etats n'a pas pour vocation de défendre les intérêts des cantons. S'il est appelé «chambre des cantons», c'est parce que la représentation mathématique correspond aux Etats fédérés et non à leur po-

pulation. Pour le reste, les deux conseils ont des pouvoirs identiques : membre du Conseil national ou du Conseil des Etats, un parlementaire vote selon ce qu'il estime être l'intérêt de la Confédération. Surtout, il s'exprime sans recevoir d'instructions de qui que ce soit (art. 161 de la Constitution fédérale). Le parlement helvétique, organisé sur le modèle étasunien, se

distingue ainsi de son voisin allemand : les membres du *Bundesrat* sont de véritables représentants des *Länder* votant sur instructions de leur gouvernement qui les désignent et n'ont pas les mêmes pouvoirs que les députés du *Bundestag*.

La Constitution fédérale donne d'autres armes aux cantons pour défendre leurs intérêts (cf. encadré ci-contre). C'est d'abord l'exigence de la règle de la double majorité pour toute révision constitutionnelle et pour certains autres objets. Par huit fois, une majorité des cantons s'est ainsi opposée à ce qu'une majorité du peuple voulait. Dans tous ces cas, le projet refusé avait pour objectif d'attribuer une nouvelle compétence à la Confédération. La prise en compte de l'intérêt fédéraliste peut alors se heurter au respect du principe démocratique : une entorse de plus en plus difficilement acceptable. Rappelons qu'il s'en est fallu de l'avis d'un canton pour que la Suisse n'adhère pas à l'ONU lors du vote du 3 mars 2002.

La charte fondamentale offre également certains droits populaires aux cantons. Ils en ont fait pour la première fois usage pour contester le paquet fiscal en votation le 16 mai prochain. L'usage du référendum facultatif révèle la méfiance pour ne pas dire la crise : il consacre une politique d'opposition des cantons. En l'espèce, les cantons mènent un juste combat contre un projet inconstitutionnel. Mais, que l'on imagine un réfé-

Les pouvoirs des cantons dans la Constitution fédérale

Article 45 *Participation au processus de décision sur le plan fédéral*

1. Les cantons participent, dans les cas prévus par la Constitution fédérale, au processus de décision sur le plan fédéral, en particulier à l'élaboration de la législation.
2. La Confédération informe les cantons de ses projets en temps utile et de manière détaillée ; elle les consulte lorsque leurs intérêts sont touchés.

Article 141 *Référendum facultatif*

Si 50 000 citoyens et citoyennes ayant le droit de vote ou huit cantons le demandent dans les 100 jours à compter de la publication officielle de l'acte, sont soumis au vote du peuple :

- a. les lois fédérales
- b. les lois fédérales déclarées urgentes dont la durée de validité dépasse un an ;
- c. les arrêtés fédéraux, dans la mesure où la Constitution ou la loi le prévoient ;
- d. les traités internationaux qui
 1. sont d'une durée indéterminée et ne sont pas dénonçables ;
 2. prévoient l'adhésion à une organisation internationale ;
 3. contiennent des dispositions importantes fixant des règles de droit ou dont la mise en œuvre exige l'adoption de lois fédérales.

Article 140 *Référendum obligatoire*

1. Sont soumises au vote du peuple et des cantons :
 - a. les révisions de la Constitution ;
 - b. l'adhésion à des organisations de sécurité collective ou à des communautés supranationales ;
 - c. les lois fédérales déclarées urgentes qui sont dépourvues de base constitutionnelle et dont la durée de validité dépasse une année ; ces lois doivent être soumises au vote dans le délai d'un an à compter de leur adoption par l'Assemblée fédérale.

Cf. aussi Jean-François Aubert/Pascal Mahon, *Petit commentaire de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999*, éd. Schulthess, Zurich 2003.

sur la scène fédérale

En revanche, la double majorité ou les droits populaires, prévus par la Constitution, deviennent des moyens de pression efficaces quand la collaboration avec la Confédération fait défaut.

rendu lancé par des cantons contre l'adhésion de la Suisse à une organisation internationale: utilisé fréquemment, cet instrument pourrait être source de blocage.

Des méthodes autoritaires au lieu des consultations

Reste la collaboration. Les cantons doivent être associés aux décisions de la Confédération dans le cadre des procé-

dures de consultation: la Constitution le prescrit. Mais la Confédération vient de piétiner la règle dans l'affaire de la progression à froid ainsi que pour un projet de révision de la LAMal. Les méthodes autoritaires dont fait parfois preuve Berne sont d'autant plus choquantes que la consultation constitue le principal moyen pour les cantons d'intervenir dans la politique fédérale.

Les institutions ne fournissent donc que peu de moyens et d'occasions aux cantons pour se faire entendre. Une fois que la Confédération s'est arrogée une compétence, les États fédérés sont pris au dépourvu. Ceux-ci n'hésitent dès lors plus à engager des porte-parole pour sensibiliser les parlementaires aux intérêts cantonaux. Autant mettre un emplâtre sur une jambe de bois. En revanche, le rôle accru

que pourrait jouer une véritable conférence des gouvernements cantonaux sur la scène politique fédérale constitue une voie plus intéressante. Pratiquement, les réunions entre les membres du Conseil fédéral et ceux des Conseils d'État devraient se multiplier. Renouer le dialogue à défaut de réformer en profondeur les institutions, tant ce dernier exercice s'apparente hélas à un vœu pieux. *ad*

Médias

La couleur du fait divers

Un débat récurrent occupe les médias: faut-il oui ou non mentionner la nationalité ou l'origine des auteurs présumés de crimes ou délits? Il y a un mois, dans l'émission de la TSR *Mise au point*, les partisans du «non» faisaient remarquer qu'il est inutile de stigmatiser une population si la nationalité ou l'origine ne sont pas des faits significatifs dans une affaire de ce type. Les partisans du «oui» estimaient, quant à eux, que l'on ne peut pas toujours publier ce qui plaît et qu'il faut éviter de verser dans le politiquement correct. La population a le droit de savoir. Faudra-t-il un jour taire le sexe d'un ou une criminelle parce que c'est discriminatoire? La nationalité (voire même la couleur de peau, pour le rédacteur en chef du *Matin* qui justifie cette précision en disant que c'est également un élément de compréhension dans le domaine du sport), en tant qu'elle est un facteur explicatif, devrait donc être mentionnée.

Quelle politique d'information faut-il donc choisir? Tout d'abord, il est évident que le principe de transparence a un certain nombre de limites, en particulier liées au respect de la sphère privée. Toutefois, on ne voit pas pour quelle raison il faudrait occulter des informa-

tions que les lecteurs ou spectateurs apprendront probablement par le biais d'autres sources moins recommandables, la rumeur ou le «on-dit». Ce serait partir du principe que la population n'est pas capable de discernement et cela n'est pas souhaitable. De plus, si le rôle des médias se limite à évoquer l'existence d'un délit ou d'un crime, sans autres précisions, autant renoncer à en parler. Il n'est d'ailleurs pas certain que la qualité générale des nouvelles y perdrait.

La nationalité n'explique pas tout

D'un autre côté, si les journalistes publient ce genre d'informations en évoquant la nationalité ou l'origine et se justifient en parlant de facteurs significatifs ou explicatifs, ils seraient plus honnêtes s'ils faisaient également figurer systématiquement dans leurs articles d'autres précisions: situation familiale, lieu d'habitation, catégorie socio-professionnelle, niveau de revenu, par exemple. Sinon ils décident implicitement (d'autant plus quand la nationalité apparaît déjà dans le titre ou le chapeau d'un article), sans aucune base scientifique, que le facteur national (ou «ethnique») est seul ou en majeure partie déterminant. Ce qui est faux,

du point de vue de la criminologie, et occulte des éléments plus pertinents. Quand *24 heures* (19 novembre 2003) justifie sa position de publier l'information en écrivant que la recherche de vérité, en matière de faits divers, «s'incarne en des personnes qui ont un sexe, un âge et une nationalité», on s'inquiète de voir à quoi peut se réduire un être humain et des situations pourtant toujours complexes. L'information est, dans ce cas, clairement lacunaire.

En Suisse, la criminalité n'est pas le fait majoritaire des étrangers mais des catégories de population les plus défavorisées. «Les risques qui sont à l'origine de la criminalité sont particulièrement grands lorsque plusieurs facteurs sont réunis: un statut social bas, une désintégration sociale, une mauvaise formation et des perspectives d'avenir minimales» (www.snf.ch/fr/com/prr/prr_arh_00jun20.asp, Fonds national suisse de la recherche scientifique, communiqué de presse du 20 juin 2000). Ce genre de données permet d'expliquer, en grande partie, la surreprésentation des étrangers dans les statistiques de délinquance et criminalité. C'est peut-être cela qu'il faut dire et répéter. Informer, oui, mais complètement. *os*

La longue marche vers le FMI

La Suisse, puissance financière de premier plan, a attendu quarante-cinq ans avant d'adhérer au Fonds monétaire international. La chronique de cette longue valse-hésitation illustre la résistance du pays à toute ouverture vers le monde.

En 1947, la Suisse décide de se tenir en dehors des institutions monétaires internationales créées pour sortir du chaos de la Seconde Guerre mondiale. Seul pays à côté des Etats-Unis à posséder une monnaie forte, elle craint, en adhérant aux règles du FMI, d'être contrainte de mener isolément une politique des paiements totalement libérale. Cette réserve était légitime, estime Daniel Kaeser dans un livre qui décrit la longue marche de la Suisse vers le Fonds monétaire international et la Banque mondiale suisse. D'abord à la Banque nationale (BNS) puis au Département des finances, Kaeser a suivi ce dossier pendant près de quarante ans. Il a été le principal négociateur de l'adhésion et le premier administrateur suisse au FMI de 1992 à 1997. Si le refus de l'immédiat après-guerre était justifié, la réticence ultérieure de la Suisse se base sur des arguments infondés. Une adhésion n'aurait pas atténué l'indépendance de la politique monétaire par une obligation de réajustement des parités, ou par une internationalisation du franc, ni menacé le secret bancaire. La tempête monétaire des années septante renforce les craintes de la Suisse qui répugne à s'embarquer dans un système en pleine mutation, bousculé par le désordre des marchés. La prudente Helvétie

préfère observer plutôt que de participer à la recherche d'une meilleure organisation du monde. La similitude est frappante avec l'approche vers l'ONU et l'Union européenne.

Question d'ego

Cette réserve à une adhésion est en contradiction avec l'engagement croissant et massif au sein du FMI pour des opérations de secours de la Suisse, grâce à ses réserves monétaires plus que confortables. Le statut d'observateur semble convenir à la BNS et tout particulièrement à son président. De 1974 à 1984, Fritz Leutwiler, promoteur efficace du statu quo, est pleinement satisfait de son rôle de vedette internationale et peu enclin à jouer les seconds violons et à chaperonner un conseiller fédéral dans les réunions internationales. Pour briser ce verrou,

Le coup de pouce de DP

Domaine Public publiait en octobre 1989 un numéro spécial consacré aux institutions de Bretton Woods. Ce qui le rendait particulièrement intéressant, note Daniel Kaeser, c'était qu'il se fondait sur une enquête faite auprès des organisations américaines d'aide au développement. Les conclusions de ce numéro spécial, favorables à l'adhésion, firent l'effet d'une bombe dans les milieux tiers-mondistes, précise-t-il.

il faut la conversion du chef du Département des finances à l'impérieuse nécessité d'une adhésion. Privé de parole lors d'une réunion du Groupe des dix - c'était en 1985 - l'observateur Otto Stich est frappé par la disproportion entre l'importance des contributions de la Suisse et l'insignifiance de son influence dans l'institution. Il s'engage avec sa légendaire opiniâtreté sur le chemin de l'adhésion. Le non à l'ONU de

1986 retarde, sans la bloquer, la marche vers les institutions de Bretton Woods. Malgré l'hostilité de certaines organisations tiers-mondistes et la réserve des milieux économiques, le Conseil fédéral lance en 1989 des entretiens exploratoires auprès du FMI et de la Banque Mondiale.

Diplomatie musclée

Daniel Kaeser décrit par le menu le marathon diplomatique pour obtenir des conditions d'adhésion correspondant au poids réel de la Suisse. Le changement à la tête de la BNS et la parfaite unité de vue du Conseil fédéral permettent une action cohérente. Il s'agit d'obtenir un quota de participation au FMI suffisant pour décrocher un siège au Conseil d'administration. Il faut neutraliser l'opposition déterminée de l'Espagne qui n'accepte pas que la petite Suisse obtienne un quota plus important que la grande nation ibérique. Il faut convaincre les Etats-Unis de créer pour la Suisse un poste supplémentaire au Conseil d'administration. Pour y parvenir notre ambassadeur à Washington va jusqu'à suggérer qu'en cas de blocage américain, il pourrait arriver malheur à notre commandement de chasseurs F 18!

Sur le front intérieur, le référendum lancé à la fois par des organisations tiers-mondistes et les nationalistes blochétiens tourne avec 56 % de oui à l'avantage du Conseil fédéral. L'unité a payé. *at*

Daniel Kaeser, *La longue marche vers Bretton Woods*, Georg Editeur, Chêne-Bourg, Genève, 2004.
E-mail: livre@medhyg.ch

La nature dans son parc

Les restrictions budgétaires stoppent l'ouverture de nouveaux parcs nationaux ou régionaux. Pourtant, ils ne coûtent pas chers comparés aux ressources englouties par le développement d'un tourisme polluant et mécanisé

La réalisation de nouveaux parcs nationaux ou régionaux est renvoyée à des temps meilleurs. Les économies budgétaires l'exigent. Car l'assèchement des finances publiques n'a pas seulement comme effet d'imposer des restrictions aux institutions existantes, il rend impossible l'éclosion de projets nouveaux. il tue l'innovation. Pas d'argent, pas de Suisse! La France, l'Autriche, l'Italie ont développé de grands parcs nationaux et régionaux, pour ne pas parler des grands exemples nordiques et américains. Leur expérience permet au moins d'approfondir ce concept et d'entretenir la flamme.

Le rapport à la nature

L'exploitation de la nature par l'homme peut être vécue comme culpabilisante. D'où la volonté rédemptrice de la laisser libre de toute intervention humaine dans des zones délimitées; même si le rapprochement des mots – la nature dans son parc – est révélateur de l'aspect volontariste et, en une certaine mesure, artificiel du projet, telle était l'intention au début du siècle passé: retrouver un coin de paradis sauvage. Le Parc national suisse en Engadine s'inscrit dans cette visée.

La pureté due à l'absence de toute intervention humaine est aujourd'hui remise en question. D'une part il n'y a pas de frontières étanches: les éléments, les animaux passent outre la limite du parc. D'autre part, la nature doit être protégée contre elle-même. Les roselières du lac de Neuchâtel et les marais, comme ceux de Lavours en France, exigent d'être entretenus et soustraits à l'arborisation. Des espèces animales peuvent être menacées de surpeuplement. Ainsi au concept de nature s'est substituée une volonté de préserver la bio-diversité dans des espaces définis. Si dans un espace très limité, une sorte de noyau dur, toute intervention humaine est encore bannie, autour, de vastes zones périphériques sont ouvertes à une exploitation agricole douce

et à un tourisme respectueux de règles strictes de comportement.

Les Muverans

Le grand prédateur des Préalpes et des Alpes, c'est le ski. Les espaces qui sont demeurés protégés sont ceux qui ont échappé à l'impérialisme des pistes, qui doivent être longues, diverses et communiquer entre elles par des remontées mécaniques à grand débit.

Une commune vaudoise a résisté à l'exploitation d'un superbe domaine skiable situé sur son territoire. C'est la commune de Bex qui a préservé Anzeindaz, le col des Chamois, le pas de Cheville qui mène à Derborence et tout l'espace du Pont-de-Nan et des Muverans.

Cette même région échappa aussi à l'emprise de l'armée qui voulut, en son temps, y installer une place de tir. L'opposition, recrutant dans tous les milieux, fut telle que les artilleurs bâchèrent leurs canons et leurs projets.

En 1970 déjà, le Conseil d'Etat vaudois voulut créer un parc alpestre dans cette ré-

gion. Mais le Conseil d'Etat valaisan s'y opposa; il imaginait en extrapolant l'expansion touristique de l'époque une route qui en altitude relierait toutes les stations touristiques de la rive droite du Rhône jusqu'à Derborence compris. Aujourd'hui les visées expansionnistes se sont calmées, le dossier pourrait être rouvert entre les deux cantons. Car il est possible d'aller de l'avant sans la Confédération.

L'argent

La mise en place des infrastructures d'un tourisme discret et non mécanisé, l'indemnisation de quelques exploitants, voire des collectivités qui renoncent à des profits plus faciles, coûtent quelque argent.

Mais qu'on calcule les sommes englouties depuis trente ans dans l'accès au glacier des Diablerets, transformé en boulevard, dénaturé, et ce que coûterait la création d'un parc des Muverans! La comparaison est révélatrice des choix de développement. Raison forte pour maintenir en première ligne le site des Muverans et affirmer sa priorité. *ag*

Pour et contre le paquet fiscal

La presse régionale a publié une pleine page de publicité contre le paquet fiscal de la part des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale. Les noms des conseillers d'Etat qui soutiennent le référendum figurent en toute lettre. Pour Berne, Fribourg, Genève, le Jura et le Valais, tous les noms des membres de l'exécutif y figurent. A Neuchâtel, les deux élus libéraux, Sylvie Perrinjaquet et Pierre Hirschy n'en sont pas. Il en va de même pour le seul libéral du gouvernement vaudois, Jean-Claude Rochat.

Par contre, tous les UDC, Urs Gasche, Elisabeth Zölch-Balmer et Werner Luginbühl à Berne, ainsi que Jean-Claude Mermoud dans le canton de Vaud et l'indépendant populiste Pascal Corminboeuf à Fribourg, s'opposent au paquet fiscal. *jg*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Olivier Simioni (os)
Jean-Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Forum:
Almut Bonhage, NOMES

Responsable administrative:
Anne Caldeleri

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

La Suisse et l'Union européenne: l'élargissement oublié ?

Almut Bonhage
Secrétaire générale du NOMES

Alors que le premier mai 2004 l'UE s'élargit à dix nouveaux membres, la Suisse est toujours spectatrice. Pensons-nous vraiment pouvoir défendre efficacement de cette façon nos intérêts en Europe?

Durant les quinze dernières années, le continent européen s'est profondément modifié. Les pays membres de l'UE ont eu, au début des années nonante, le courage et sans doute l'audace de tendre la main aux pays de l'ex-bloc soviétique en leur promettant l'intégration dans la communauté. En même temps, ils formulaient l'objectif ambitieux de ne pas seulement élargir l'UE mais également de l'approfondir. Ce fut le début d'un processus de réforme des institutions européennes, qui culminera avec l'adoption de la Constitution européenne, vraisemblablement encore durant la présidence irlandaise, donc avant fin 2004. Malgré les crises, les divergences d'opinions et tous les autres obstacles qui restent à surmonter, on ne peut pas nier que le processus d'intégration européen progresse continuellement et de manière irréversible. L'Europe prend corps. L'UE se rapproche un peu plus de son idéal: créer, du Portugal à la Lettonie, un espace de paix, de stabilité et de prospérité. Et la Suisse? Elle joue malheureusement un rôle peu glorieux. Elle observe passivement l'UE poser les jalons historiques d'une grande Europe. De manière plus polémique on pourrait même la décrire comme une profiteuse.

Efforts communs

Outre cette dimension historique des développements actuels, l'élargissement de l'UE doit également être analysé d'une manière plus pragmatique. La vision d'une Europe unifiée est porteuse de beaucoup d'espoirs. Elle comporte néanmoins aussi des risques. Dans tous les pays membres, le scepticisme domine quant à la répétition du succès des précédentes intégrations de nouveaux venus. En effet, après leur entrée dans l'UE, l'Espagne, l'Irlande, la Grèce, mais aussi la Finlande, ont connu un boom économique fulgurant grâce aux réformes et au soutien du Fonds de cohésion, les mettant ainsi rapidement au niveau européen. Pour l'élargissement à l'Est, seule une partie des moyens mis à disposition alors est disponible et la différence de niveau de vie entre certaines régions et la moyenne européenne est immense. Tous les experts affirment que les effets positifs ne se feront sentir qu'à moyen ou long terme. L'UE - pensée il y a cinquante ans pour six membres - menace simultanément de devenir inefficace avec vingt-cinq membres.

Dès lors l'absence d'euphorie suscitée par l'élargissement imminent n'étonne personne. Pour assurer le succès du projet d'élargissement et d'approfondissement de l'UE, des efforts importants seront nécessaires. Les gouvernements des pays membres doivent lutter pour assurer la compréhension et le soutien de leurs populations au

projet européen. Néanmoins, malgré tout le scepticisme et toutes les précautions, personne ne met en doute la justesse d'un élargissement de l'UE aux pays de l'ex-bloc soviétique. Et en Suisse?

Objectivement, la Suisse a également intérêt à ce que ce projet réussisse. La Suisse entretient des liens tellement étroits avec les pays de l'UE que leur avenir dicte le nôtre. Pourtant aucune voix ne s'élève pour affirmer que notre pays peut et doit contribuer à l'aboutissement de ce projet. Au contraire, la question d'une adhésion ne serait envisageable qu'une fois la cohabitation à vingt-cinq absorbée par l'UE.

Le NOMES comme moteur du débat sur l'adhésion

Face à ce contexte historique, la politique européenne du Conseil fédéral, partagé sur la question, semble non seulement lâche mais également irresponsable. Dans son programme de législation, il repousse la décision au sujet de la reprise des négociations sur l'adhésion à plus tard. Durant les quatre prochaines années, il est uniquement prévu de rédiger des rapports et de tirer les leçons des accords bilatéraux en vigueur. Le Conseil fédéral paralyse le débat dans l'ensemble du pays. Le même cas de figure se présente dans les partis bourgeois: le seul dénominateur commun est le soutien aux bilatérales II qui devraient pouvoir être conclues prochainement. La question concernant la possibilité de défendre nos intérêts en Europe, tout en restant en dehors de l'UE, est soigneusement évitée.

Le «Nouveau mouvement européen suisse» (NOMES) prend ici la relève. Lorsque les partis se retirent de la politique en matière d'adhésion à l'Europe, notre tâche est de rompre le silence que s'impose la Suisse. Avant les élections, nous avons demandé à chaque candidat et à chaque candidate sa position sur l'UE. Nous avons ainsi distingué ceux qui sont favorables à une adhésion par la désignation «label europe» afin que leur position soit transparente pour les électeurs. Nous mobilisons actuellement les partisans à une adhésion par le «Manifeste pour l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'UE» qui peut être signé sur la page web: www.europe.ch/adhesion. Le but est de récolter 50 000 signatures.

Il est temps qu'un vaste mouvement de soutien à l'adhésion émerge, afin que la Suisse n'hésite plus à prendre sa place à la table de la famille européenne. Il est temps d'arrêter de rêver à une souveraineté non partagée et d'ouvrir les yeux sur la réalité qui nous entoure. La Suisse doit avoir son mot à dire, là où sont prises les décisions concernant l'Europe tout entière, nous y compris. C'est-à-dire à Bruxelles, dans les différents organes de l'UE. ■

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

Traduit de l'allemand par Carole Faes

Une route pour enjamber la Suisse

La construction d'une route entre deux communes allemandes traversant le territoire suisse butte contre une frontière toujours infranchissable.

Dans le nord-est bâlois, 740 mètres d'asphalte réveillent les passions. Deux villes allemandes, Weil am Rhein et Lörrach, sont séparées par une colline, la Tüllingenhügel, et par une rivière, la Wiese. Une petite route serpente bien par-dessus la colline, mais elle ne résout pas les problèmes liés au trafic quotidien. Selon un contrat conclu entre la Suisse et l'Allemagne en 1977, une route doit relier ces deux communes en empruntant le chemin le plus court: un pont permettra à la Zollfreistrasse de traverser la rivière Wiese qu'elle longe ensuite à travers une forêt, pour disparaître dans un tunnel et ressortir de l'autre côté de la frontière. Pour corser l'affaire, ce «raccourci» se situe intégralement sur le territoire de la commune bâloise de Riehen.

Le contrat de 1977 résout la question de la nationalité de cet itinéraire en lui donnant le statut de zone franche, ce qui évite aux Allemands se rendant en Allemagne de passer deux douanes en l'espace d'un kilo-

mètre. En contrepartie, la nouvelle douane autoroutière suisse a été entièrement construite sur le territoire allemand.

Pendant vingt ans, les recours se sont abattus sur cet imbroglio frontalier, cherchant la faille permettant de rompre le contrat entre les deux États voisins. En 2002, le permis de construire est finalement délivré dans l'indifférence la plus totale et les travaux auraient dû commencer le 16 février 2004.

Les écologistes à la rescousse

C'était sans compter Martin Vosseler, activiste connu et ancien opposant à la construction de la centrale nucléaire de Kaiseraugst. Mi-janvier, il entame une grève de la faim pour éviter l'abattage d'une centaine d'arbres. La population découvre que cette route traverse une des dernières forêts en zone alluviale de la région. Les tentes dressées au bord de la Wiese se multiplient et l'opposition s'organise. Quelques manifestations plus tard,

Barbara Schneider, municipale en charge du Département des travaux du canton de Bâle Ville, affirme qu'il s'agit d'un projet fossile et suspend l'abattage des arbres. Ce revirement n'est pas sans susciter l'ire des élus allemands qui ont rempli leur part du contrat et s'imaginent déjà patienter encore quelques décennies avant l'obtention de la nouvelle autorisation de construire!

Le 7 avril, une commission s'est réunie pour discuter de la réouverture des négociations souhaitée par le canton. Selon ce dernier, l'évolution de la sensibilité écologique ainsi que les solutions apportées actuellement aux problèmes de trafic rendent caduc l'accord de 1977. Le verdict est non. La route devra être construite. Les Allemands se réjouissent, eux qui voient dans cette route le signe d'une gestion commune du trafic engendré par l'agglomération trinationale. Entre cohésion urbaine et défense du biotope, la Zollfreistrasse, malgré son nom, franchit toujours deux fois la frontière. *cf*

Circulation

L'éloge du vide

En supprimant la possibilité d'appropriation de l'espace urbain par l'automobiliste, la place de la gare de Baar dans le canton de Zoug est devenue un exemple de cohabitation.

Les concepteurs ont imaginé une place exempte d'éléments routiers car l'absence de repères pour les usagers de l'espace public, qu'ils soient automobilistes ou piétons, représente en fait l'aboutissement de la modération de trafic. Aucune signalisation ne vient guider l'automobiliste. Aucune

ligne jaune ne restreint la mobilité du cycliste. Aucun passage pour piétons ne vient aider l'habitant de la cité ou le visiteur étranger. Seule exception: un marquage spécifique a été prévu pour les malvoyants.

Les piétons traversent la place de long en large. Les automobilistes contournent les piétons à vitesse modérée, zone 30 oblige. Les bus croisent les voitures, tantôt à droite, tantôt à gauche, en flagrante contradiction avec les prescriptions de la loi sur la circulation routière. L'équilibre est

précaire, mais il fonctionne. Cette place de 130 mètres de long pour 35 mètres de large est d'une grande sobriété. Les dalles de béton rectangulaires qui la composent atténuent l'aspect hétéroclite des bâtiments environnants.

Cependant, les concepteurs ne se sont pas seulement contentés de créer du vide. Ils ont apporté un soin tout particulier à un aménagement urbain de qualité qui met en valeur cette place et la rend unique. Ainsi, une colonne de lumière d'une hauteur de

douze mètres et un plan d'eau rectangulaire lui confèrent une touche d'exclusivité.

Cette place démontre bien que l'avenir appartient à la mixité du trafic en milieu urbain.

Philippe Vorlet

Extrait d'un article paru dans *Rue de l'Avenir*, 4, 2003.

Bulletin du Groupe conseil romand pour les rues résidentielles et la modération de la circulation (GCR).

www.rue-avenir.ch

Des Alpes à la conquête de Mars

Une société nichée dans le canton d'Obwald fabrique les moteurs des robots de la NASA lancés à la découverte de la planète rouge.

Et si l'on parlait de l'entreprise Maxon Motor AG à Sachseln, une commune de moins de 5 000 habitants dans le canton d'Obwald dont Nicolas de Flüe est l'enfant le plus célèbre. La société est nichée dans un très mignon décor de montagne avec de jolies pelouses et un immeuble industriel anonyme comme on en trouve partout en Suisse. Maxon a été créée en 1961 sous le nom d'Interelectric Sachseln et elle a commencé par fabriquer des lames pour les rasoirs électriques Braun.

Elle s'est ensuite spécialisée dans la fabrication de petits moteurs électriques, une de ces activités de micromécanique dans laquelle les Helvètes ont toujours excellé. Elle emploie aujourd'hui près de 700 personnes en Suisse et un peu plus de 1 000 à l'étranger. Jusque là rien que de très banal. Le Conseil fédéral y est même passé lors de sa course d'école de 2002.

En bonne entreprise suisse, Maxon vend bien sûr dans le monde entier mais elle a un client très particulier: le Jet Propulsion Laboratory (JPL) à Pasadena aux États-Unis qui est

une division de la NASA responsable de l'exploration planétaire. Actuellement deux robots, Spirit et Opportunity, circulent sur la planète Mars depuis trois mois. Chacun d'eux est équipé de quarante-trois moteurs dont trente-neuf proviennent de chez Maxon à Sachseln. Les deux robots ont eu leur lot d'ennuis divers depuis le début de leur périple, mais les moteurs de l'entreprise d'Obwald, tournent eux, sans le moindre problème.

La qualité suisse

On pourrait penser que l'entreprise s'en glorifie sur son site Internet: ce n'est même pas le cas. Il faut aller chercher un lien en très petits caractères pour tomber sur un vieux communiqué de presse datant d'il y a trois mois. Maxon y signale que ses moteurs équipant les engins martiens sont des modèles standards à peine améliorés, ce qui est sans doute vrai compte tenu de la tradition de sur-qualité qui existe dans l'industrie suisse. Dans la plupart des pays voisins, la presse et le gouvernement se seraient sans doute vanté de posséder une telle entreprise. Le patron aurait

été vu au journal télévisé serrant la main du chef de l'État. Chez nous, rien. Maxon à Sachseln, inconnu. Nous vivons décidément dans un drôle de pays totalement incapable de mettre en avant ses atouts et d'en parler. Curieux orgueil suisse avec cette répugnance à signaler ses réussites, comme si elles allaient de soi et donc qu'il est inutile d'en parler.

Pour la petite histoire, notons que les deux principaux instruments scientifiques emmenés par les robots martiens sont l'un de fabrication danoise et l'autre allemande. Autant dire que Spirit et Opportunity sont américains comme Alinghi est suisse et Ferrari italien (les voitures de Formule 1 sont développées en Grande-Bretagne par des ingénieurs anglais). Aujourd'hui, les grandes réussites techniques sont forcément internationales, même si la patrie du concepteur et sa culture conservent toute leur importance. Mais dans les domaines les plus en pointe de la technologie, le nationalisme n'a plus aucun sens.

jg

www.maxonmotor.com

Urbanisation

La ville à trois vitesses

Pour la troisième fois en dix ans, la revue *Esprit* fait le point, avec la même pertinence, sur l'évolution de ce qu'elle appelle «la question urbaine», en quelque sorte la formulation contemporaine de la question sociale. Après avoir pénétré *Dans la jungle des villes* (n° 202, juin 1994) et observé *Quand la ville se défait* (n° 258, novembre 1999), voici donc *La ville à trois vitesses: gentrification, relégation, périurbanisation* (n° 303, mars-avril 2004).

Sur un ton généralement grave mais sans céder au catastrophisme, une quinzaine d'auteurs évo-

quent les différents aspects de la ville-monde: essentiellement la marginalisation de la ville européenne, «trésor en passe de devenir un patrimoine» et la hiérarchisation des réseaux de villes, constitués et travaillant à l'échelle de la planète, du continent ou de la plus ou moins grande région. À l'intérieur d'elles-mêmes, les villes vivent des mutations qui les fragmentent, les déforment, les recomposent aussi, différentes, inégalement viables pour elles-mêmes et plus ou moins vivables pour leurs habitants. Pour ne rien dire des effets

dévastateurs de disparités socio-spatiales accrues sur le développement de la très célébrée démocratie locale.

Au passage, Olivier Mongin, rédacteur en chef d'*Esprit* et par ailleurs auteur d'un excellent petit ouvrage intitulé *Vers la troisième ville?* (Hachette, 1995), constate sans surprise l'échec de la politique de la ville, cet exercice mené en France à coups de proclamations successives, lancées par des gouvernements plus soucieux de marquer leur passage que d'affronter, dans la durée et la cohérence, la véritable question

urbaine. Dernier avatar de cette politique, elle aussi fragmentée: le jour où se prenaient les décrets permettant la mise en oeuvre de «sa» Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, promulguée le 1^{er} août 2003, Jean-Louis Borloo quittait ses fonctions de ministre délégué à la ville pour s'installer à la tête du superministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, dans ce cabinet Raffarin III auquel personne ne prête la moindre chance de longue vie.

yj